

Berne, le 8 octobre 2019

L'accès aux médicaments à base de cannabis enfin amélioré!

Les personnes consomment du cannabis à des fins médicales, comme par exemple pour le traitement de maladies telles la sclérose en plaques, les douleurs chroniques, la polio et les rhumatismes, font état d'un effet positif fiable et de peu d'effets secondaires. L'accès aux médicaments à base de cannabis est toutefois encore très compliqué, car le médecin traitant doit déposer une demande d'autorisation exceptionnelle auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Afin que l'OFSP puisse délivrer l'autorisation demandée, plusieurs conditions doivent être remplies. Entre autres, il doit s'agir d'une maladie incurable et les options thérapeutiques existantes doivent être épuisées.

La modification de la Loi sur les stupéfiants (LStup) devrait faciliter l'accès aux médicaments à base de cannabis, ce qu'AGILE.CH salue. Dans sa [prise de position](#) dans le cadre de la consultation sur la modification législative, AGILE.CH demande qu'un système de prise en charge des médicaments à base de cannabis soit mis en place dès que possible, afin d'en permettre l'accès à tous les patients concernés. Les traitements par des médicaments à base de cannabis sont particulièrement coûteux.

Le délai de réponse à la consultation de la Confédération sur la modification de la Loi sur les stupéfiants (LStup) est fixé au 17 octobre 2019.